Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 044-214401564-20260924-2026_16-DE

N°2026_16

C.C.A.S. de CORCOUE SUR LOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE CORCOUE SUR LOGNE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué le quinze septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Marion François, Vice-Présidente.
Etaient présents : Mme Baholet Emilie, M. Bercker Yoann, Mme Brossaud Danielle, Mme Dagan Angélique, Mme Denis Nathalie, Mme François Marion, M. Guibert Frédéric, Mme Navez Adeline et Mme Orève Marie-Josèphe.

Etait excusé : /

A donné pouvoir : M. Bretin Daniel à Mme Brossaud Danielle, M. Guelil Jean-Vincent à Mme Marion François

Secrétaire de séance : Mme Navez Adeline

Nombres d'administrateurs en exercice : 11
Nombre d'administrateurs présents : 9
Nombre de votants : 11

La Vice-Présidente, Madame Marion François, déclare que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code général des Collectivités Territoriales étant remplie, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

<<<<<<<<<>>>>>>>>>

Objet de la délibération : Approbation de la subvention en faveur de la Banque Alimentaire

La Vice-présidente, informe que le Centre Communal d'Action Sociale a été sollicité par la Banque Alimentaire de Loire-Atlantique pour subventionner leurs actions de lutte contre la précarité alimentaire.

L'activité représente une aide auprès de 22 foyers soit 57 bénéficiaires.
Il a été recensé 207 passages pour l'année 2025.

La Vice-Présidente propose un versement libre à hauteur de 850 €, comme budgétisé sur le BP 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité et à main levée, décide :

- D'approuver le montant de la subvention accordée à la Banque Alimentaire.
- Que cette somme sera imputée au compte 65748 du budget du CCAS.

Fait à Corcoué-sur-Logne, le 30 septembre 2026.

La Vice-Présidente,
Madame Marion FRANCOIS

MAIRIE DE CORCOUÉ-SUR-LOGNE
C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 044-214401564-20260924-2026_17-DE

N°2026_17

C.C.A.S. de CORCOUE SUR LOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE CORCOUE SUR LOGNE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué le quinze septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Marion François, Vice-Présidente.
Etaient présents : Mme Baholet Emilie, M. Bercker Yoann, Mme Brossaud Danielle, Mme Dagan Angélique, Mme Denis Nathalie, Mme François Marion, M. Guibert Frédéric, Mme Navez Adeline et Mme Orève Marie-Josèphe.

Etait excusé : /

A donné pouvoir : M. Bretin Daniel à Mme Brossaud Danielle, M. Guelil Jean-Vincent à Mme Marion François

Secrétaire de séance : Mme Navez Adeline

Nombres d'administrateurs en exercice : 11
Nombre d'administrateurs présents : 9
Nombre de votants : 11

La Vice-Présidente, Madame Marion François, déclare que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code général des Collectivités Territoriales étant remplie, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

<<<<<<<<<>>>>>>>>>

Objet de la délibération : Demande d'aide exceptionnelle

Suite à une situation de logement insalubre et aux difficultés financières rencontrées, Mr et Mme sollicitent une aide financière exceptionnelle pour régler une facture d'impayés EDF (3 799,18 €) ainsi qu'une facture d'eau (1 502,18 €).

A été exposé aux membres, la situation et l'étude des ressources et justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- Décide d'organiser une nouvelle rencontre avec le couple pour faire le point sur la situation et les orienter vers les concessionnaires pour demander des échéanciers : orienter vers les organismes ;

- Décide de mettre en délibéré cette demande pour le prochain Conseil d'Administration du CCAS

Fait à Corcoué-sur-Logne, le 30 septembre 2026.

La Vice-Présidente,
Madame Marion FRANCOIS

C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 044-214401564-20260924-2026_18-DE

N°2026_18

C.C.A.S. de CORCOUE SUR LOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE CORCOUE SUR LOGNE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué le quinze septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Marion François, Vice-Présidente.
Etaient présents : Mme Baholet Emilie, M. Bercker Yoann, Mme Brossaud Danielle, Mme Dagan Angélique, Mme Denis Nathalie, Mme François Marion, M. Guibert Frédéric, Mme Navez Adeline et Mme Orève Marie-Josèphe.

Etait excusé : /

A donné pouvoir : M. Bretin Daniel à Mme Brossaud Danielle, M. Guelil Jean-Vincent à Mme Marion François

Secrétaire de séance : Mme Navez Adeline

Nombres d'administrateurs en exercice : 11
Nombre d'administrateurs présents : 9
Nombre de votants : 11

La Vice-Présidente, Madame Marion François, déclare que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code général des Collectivités Territoriales étant remplie, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

<<<<<<<<<>>>>>>>>>

Objet de la délibération : Demande de domiciliation

Mme est hébergée à Corcoué sur Logne depuis juillet 2026 et inscrite sur les listes électorales, elle demande la domiciliation afin de sécuriser son courrier.

Un entretien préparatoire a eu lieu le 16/09/2026, en présence de Marion FRANCOIS, Adeline NAVEZ et Aurélie LONGEPE.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité et à main levée, décide d'approuver la domiciliation.

Fait à Corcoué-sur-Logne, le 30 septembre 2026.

La Vice-Présidente,
Madame Marion FRANCOIS

MAIRIE DE CORCOUÉ-SUR-LOGNE C.C.A.S.